



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1873

"Complexe sportif Genety Duplat - Aménagement d'un bowl (skate roller) et d'un terrain de basket 3x3" - Réévaluation de l'opération n° 01054005 et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20004

Direction des Sports

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1873 - "COMPLEXE SPORTIF GENETY DUPLAT - AMENAGEMENT D'UN BOWL (SKATE ROLLER) ET D'UN TERRAIN DE BASKET 3X3" - REEVALUATION DE L'OPERATION N° 01054005 ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME 20004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

### **I- Contexte :**

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Complexe sportif Duplat Génety - Travaux de rénovation ».

Par délibération n° 2022/1811 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20004.

Par délibération n° 2021/1359 du 16 décembre 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération estimée à 270 000 € « Complexe sportif Génety-Duplat à Lyon 1er - Aménagement d'un bowl (skate roller) et d'un terrain de basket 3x3 - avec financement par affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 - Programme 20004 ».

L'aménagement d'une aire de skate et de roller d'initiation a été réalisé en 2017 sur le stade Roger Duplat.

Après concertation lancée en début d'année 2021 entre la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, la Direction des sports et le public, le choix s'est porté sur la construction d'un plus grand bowl sur le terrain de basket existant et l'aménagement d'un terrain de basket en 3x3 pour la pratique nouvelle de tous et toutes.

L'aménagement d'un bowl avec extension de l'aire de skate indépendante du stade Roger Duplat (surface disponible d'environ 700 m<sup>2</sup> à l'angle Sud Est du plateau EPS haut) comprend :

- un bowl de 160 m<sup>2</sup> avec module intégré, profondeurs 80 cm et 100 cm ;
- des modules de skate sur une surface de 270 m<sup>2</sup> ;
- des modules de skate sur la pente existante servant de lanceur ;
- la dépose du pare-ballons existant ;
- un demi-terrain de basketball pour la pratique 3x3 de 285 m<sup>2</sup> ;
- des équipements annexes : clôture grillagée, pare-ballons et accès PMR à créer pour le terrain de basket.

Les offres retenues, pour les lots uniques après négociation et lot clôture, supérieures au montant prévu se justifient par le contexte économique : hausse des prix des matériaux et des coûts de réalisation.

## **II- Propositions :**

Il conviendrait d'augmenter le montant de cette opération de 120 000 € et de le porter à 390 000 €

Cette opération réévaluée est à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20004.

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 et n° 2021/1359 du 16 décembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

## **DELIBERE**

- 1- La réévaluation de l'opération n° 01054005 « Complexe sportif Génétty-Duplat - Aménagement d'un bowl (skate roller) et d'un terrain de basket 3x3 » est approuvée. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20004, AP n° 2021-1, opération n° 01054005, et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 322, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de modifications et compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - 2022 : 370 000 €;
  - 2023 : 20 000 €
- 3- M. le Maire est autorisé à lancer la procédure de consultation des entreprises et à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET